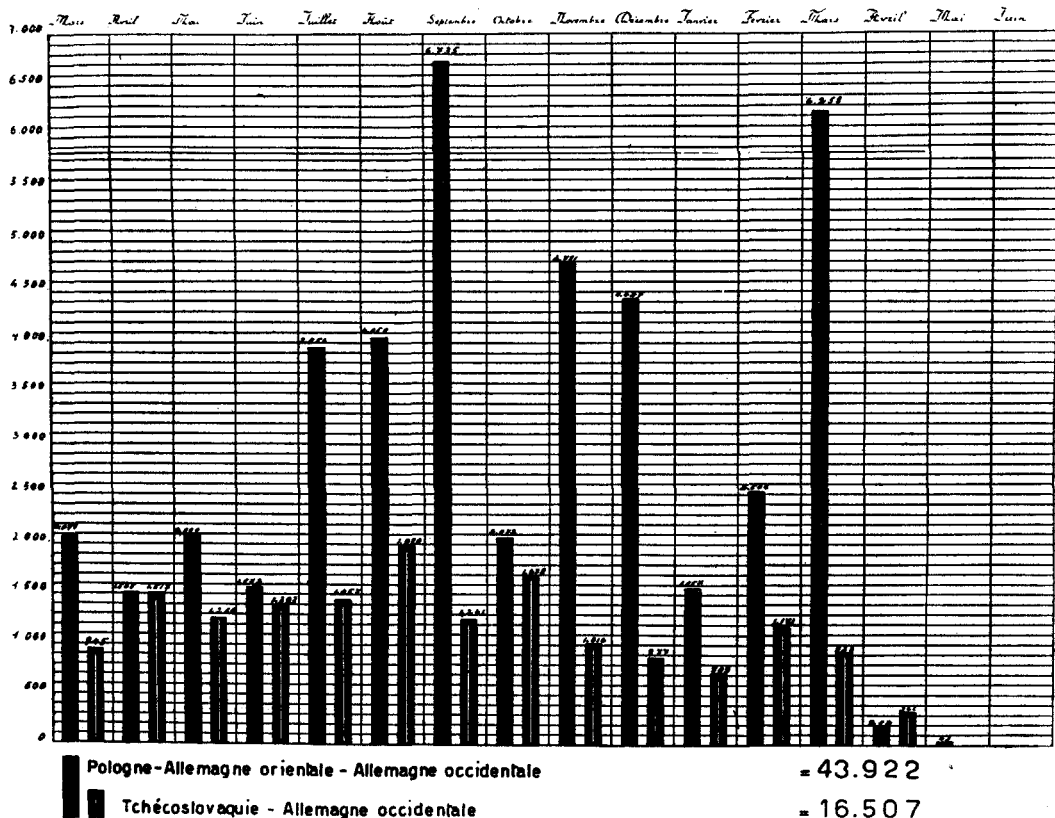


LE REGROUPEMENT DES FAMILLES « VOLKSDEUTSCHE »

A plusieurs reprises déjà, des articles ont paru dans la *Revue* au sujet de l'action de regroupement de familles¹. Il a donc paru intéressant de donner quelques indications sur les résultats atteints jusqu'ici dans ce domaine et de publier deux statistiques à ce sujet.

La première représente le mouvement des « Volksdeutsche » et « Ostdeutsche » de Pologne et de Tchécoslovaquie qui ont pu rejoindre leur famille en Allemagne occidentale. Elle permet de constater que les transports furent particulièrement fréquents durant le second semestre de 1950 pour se ralentir au mois de janvier 1951 et, qu'après une reprise en février et mars de la même année, ils furent de nouveau peu fréquents en avril et mai 1951 et cessèrent provisoirement à cette époque.

TRANSFERTS DE « VOLKSDEUTSCHE » EFFECTUÉS DU 1^{er} MARS 1950 AU 30 JUIN 1951

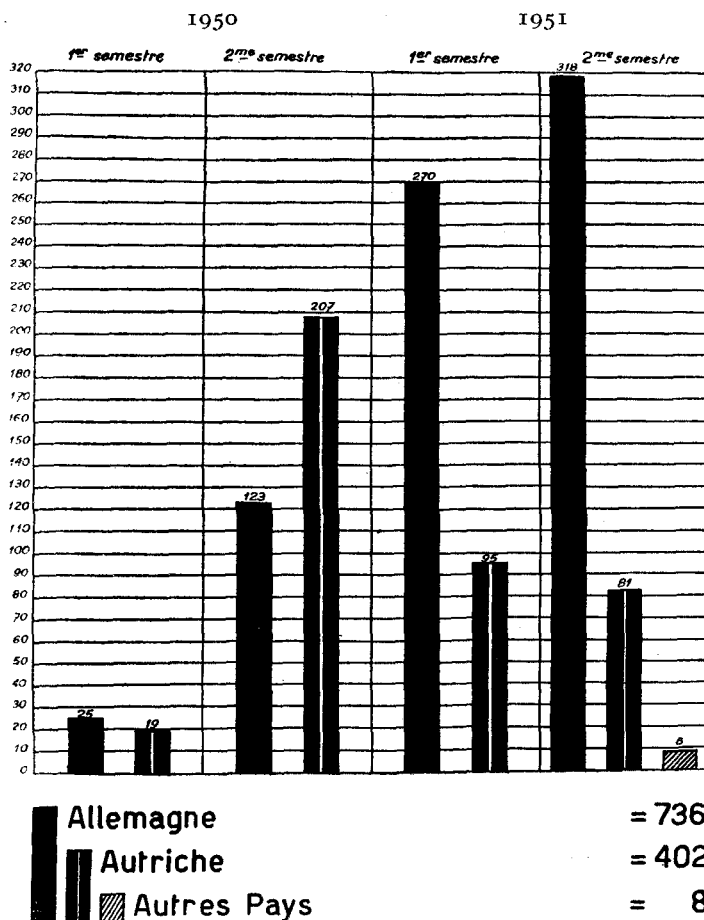


¹ *Revue internationale*, avril 1950, pp. 256-259; juin 1950, p. 418; juillet 1950, pp. 495-504; octobre 1951, pp. 893-794.

COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

Le second tableau qui a trait surtout à la réintégration d'enfants « volksdeutsche » de Yougoslavie dans leur famille habitant en Autriche, Allemagne et d'autres pays démontre, en opposition au premier tableau, que les convois ont été relativement faibles en 1950 ; l'année suivante, on constate cependant une forte progression. Des enfants furent conduits dans d'autres pays que l'Autriche et l'Allemagne : cinq en France, deux en Angleterre et un en Suisse.

TRANSFERTS D'ENFANTS « VOLKSDEUTSCHE » DE YUGOSLAVIE EFFECTUÉS EN 1950 ET 1951



Nous signalons également que, le 21 décembre 1951, 379 personnes d'origine allemande, venant de Roumanie, étaient arrivées au camp de Friedland en Allemagne occidentale, après avoir voyagé en transit à travers la République démocratique allemande (camp de Heiligenstadt); c'est donc un total de 949 personnes qui, venant de Roumanie et ayant leur famille en Allemagne occidentale, ont été regroupées en 1951, par les soins des Autorités de la République démocratique allemande. Le 28 décembre 1951, un convoi de 233 personnes (comprenant 199 hommes, 33 femmes et un enfant) venant de Tchécoslovaquie a également passé par les camps de Heiligenstadt et de Friedland pour rejoindre leur famille.

On peut donc espérer que les difficultés qui avaient déterminé pendant plusieurs mois l'interruption des convois de Tchécoslovaquie et de Pologne, sont, en principe, surmontées.

Ce ne sont naturellement que des chiffres, mais l'on doit savoir imaginer tout ce qu'ils représentent, tout ce que chacun d'eux contient de bonheur pour une famille qui se retrouve unie. Cette joie, nous la voyons mieux exprimée dans les nombreuses lettres de familles que le CICR a reçues. Une mère dans son bonheur de vivre de nouveau avec son enfant dont elle a été séparée pendant sept ans, voudrait pouvoir embrasser tous ceux qui, par leur intervention, ont permis cela. Ce témoignage et bien d'autres encore, prouvent que des familles sont maintenant réconciliées avec la vie, qu'elles acceptent leur sort et qu'elles sont remplies de gratitude envers les diverses instances qui ont facilité les regroupements.

En ce qui concerne les démarches du CICR dans ce domaine, rappelons qu'après une période initiale de difficultés, le Comité a trouvé, avec le temps, toujours plus de compréhension auprès des autorités compétentes. De toute part, on comprend toujours davantage que regrouper des familles signifie travailler à l'apaisement des esprits. Il arrivait fréquemment que les familles en question avaient beaucoup souffert des rigueurs de la guerre et de leurs tragiques conséquences. Mais on oubliait ces événements et on cessait de se plaindre aussitôt que tous les membres de la famille étaient réunis au nouveau domicile. Les regards se tournaient vers l'avenir. Le CICR espère ardem-

ment que le récent transport du 28 décembre 1951 signifiera que cette œuvre humanitaire sera continuée activement, œuvre de paix dans le meilleur sens du terme.

C'est aux autorités intéressées que reviennent en premier lieu des remerciements pour leur compréhension et les facilités accordées qui ont permis la réussite de l'œuvre entreprise. Les Croix-Rouges nationales ont collaboré étroitement avec le CICR dans ce domaine.

Il convient de signaler également l'aide apportée par d'autres institutions charitables qui, par l'établissement de listes et l'obtention de renseignements, ont, indirectement, permis que les efforts de la Croix-Rouge fussent menés à bien.

Le CICR, travaillant avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge, eut pour tâche première de préparer une atmosphère favorable à cette action, de donner des conseils pour sa mise sur pied et de faciliter ensuite les opérations en établissant ou revisant les listes ; il fallait aussi les compléter puis les transmettre aux autorités compétentes. Souvent encore, le CICR devait intervenir afin d'éliminer des facteurs de troubles, tels que des rapports erronés, qui auraient pu compromettre le succès de toute l'action. Ainsi, dans son rôle d'intermédiaire neutre, apolitique, il a fréquemment dû conseiller l'oubli du passé et rappeler que le succès de l'entreprise dépendait de la bonne volonté de tous ceux qui y participaient.

Le Comité international de la Croix-Rouge est heureux de constater que, dans cette tâche qu'il poursuit activement, il a trouvé appui et compréhension tant à l'Est qu'à l'Ouest.

H. G. B.